

Feuille de route territoriale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le développement de l'économie circulaire



Table des matières

.....	1
I. Contexte et historique de la collectivité sur la thématique Économie circulaire	3
2.1. Présentation de la collectivité	3
2.2. Les compétences de la collectivité en lien avec l'économie circulaire	4
2.3. Historique de la démarche	4
2.4. Les enjeux locaux identifiés.....	5
2.4.1 La structure économique locale	5
2.4.2 La production de déchet et les flux	6
2.4.3 L'exemplarité de la collectivité en matière d'économie circulaire	6
II. La feuille de route politique	6
2.1. Stratégie globale.....	6
2.2. Les orientations stratégiques	7
2.3. Détail des actions par orientations stratégiques.....	8
2.4. Gouvernance	12
III. Volet réglementaire sur les déchets.....	13
2.5. Prévention des déchets	13
2.5.1 La pré-collecte	13
2.5.2 La collecte :	13
2.5.3 Filières de traitement	13
2.5.4 Le plan d'action	14
2.6. Collecte des déchets.....	14
2.7. Valorisation des déchets	14
2.8. Outils financiers du SPGD	15

I. Contexte et historique de la collectivité sur la thématique Économie circulaire

2.1. Présentation de la collectivité

L'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des Communautés de Communes de Bernay et des Environs, du canton de Beaumesnil, du Canton de Broglie, et des Intercom du Pays Brionnais et Risle et Charentonne.

L'EPCI se situe à l'ouest du département de l'Eure entre les villes de Lisieux à l'ouest, Evreux à l'est, Pont Audemer au nord et l'Aigles au sud. Il composé de 75 communes et environ 57 000 habitants, sur un territoire de 924 km

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est un territoire rural peu dense sous l'influence des grandes villes alentours, notamment Evreux, et faiblement polarisée autour de la ville de Bernay.

Le territoire est attractif, avec une offre de service qualitative, et l'arrivée de nouveaux habitants entraîne une augmentation faible mais continue de la population depuis plusieurs décennies.

Le projet de territoire du nouvel EPCI a été écrit pour la période 2018-2020. Les orientations générales et axes politiques ont été approuvés lors du Conseil Communautaire du 5 juillet 2018.

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le projet de territoire a été actualisé et comporte 4 axes et 18 orientations.



AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service	AXE 2 : Un territoire favorable au développement économique	AXE 3 : Un territoire résilient et durable	AXE 4 : Un territoire solidaire
Orientation 1.1 : Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques	Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »	Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire
Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants	Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités	Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie	Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat
Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes	Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer	Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement	Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes
Orientation 1.4 : Une action publique participative et de proximité	Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale	Orientation 3.4 : Des déchets transformés en ressources	Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics
Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire		Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver	
Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur		Orientation 3.6 : Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	

2.2. Les compétences de la collectivité en lien avec l'économie circulaire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie comporte plusieurs compétences en lien avec l'économie circulaire parmi lesquelles figurent :

- Le développement économique
- La politique locale de soutien et de promotion de l'agriculture en complément des dispositifs régionaux
- La collecte des déchets ménagers

Concernant plus spécifiquement la compétence déchet, l'Intercom est adhérente au SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) qui a en charge le traitement des déchets et la gestion des déchetteries. L'Intercom assure la collecte.

Depuis 2017, l'Intercom travaille surtout à l'harmonisation de la collecte sur les 5 anciens territoires. Par exemple, avec la mise en place progressive de bacs jaunes sur tout le territoire (là où précédemment la collecte pouvait être en sacs) et la modification de la fréquence de collecte.

Parmi les autres actions, on peut citer :

- Le lancement de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- La réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative dès 2020.

De plus, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagée aux côtés du SDOMODE dans le Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire (CODEC), signé en août 2017 avec l'ADEME. Les objectifs demeurent la réduction et la valorisation des déchets ; la nouveauté réside essentiellement dans la cible des entreprises, jusqu'alors peu concernées par les actions des collectivités.

2.3. Historique de la démarche

L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite développer l'attractivité de son territoire et l'activité économique locale. Les élus ont la volonté de créer une véritable identité à ce territoire et œuvrer pour qu'il soit connu et reconnu. Parmi les marqueurs de l'identité du territoire, il y a la présence de paysages variés de vallée et de plateaux, qui sont de solides atouts en termes de cadre de vie. L'intercommunalité présente en effet un important patrimoine naturel et historique très bien préservé, et un patrimoine agricole et alimentaire bien présent. L'architecture est également fortement qualitative.

En termes de stratégie environnementale, le territoire affiche un engagement ambitieux, notamment concernant la transition énergétique avec l'adoption de son PCAET et son engagement à devenir un « territoire 100% énergie renouvelables en 2040 ».

L'Intercom souhaite également promouvoir la production agricole locale. Elle a élaboré pour cela son PAT afin d'encourager les filières alimentaires locales. Cette démarche participe à un des 5 piliers de l'économie circulaire à savoir, l'achat responsable. Dans ce domaine, l'Intercom est également engagée dans un processus de labellisation « achats responsables » avec l'AFNOR pour mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables dans toutes ses activités.

Plus récemment, l'Intercom s'est engagée avec la Région pour devenir un « *Territoire durable en 2030* ».

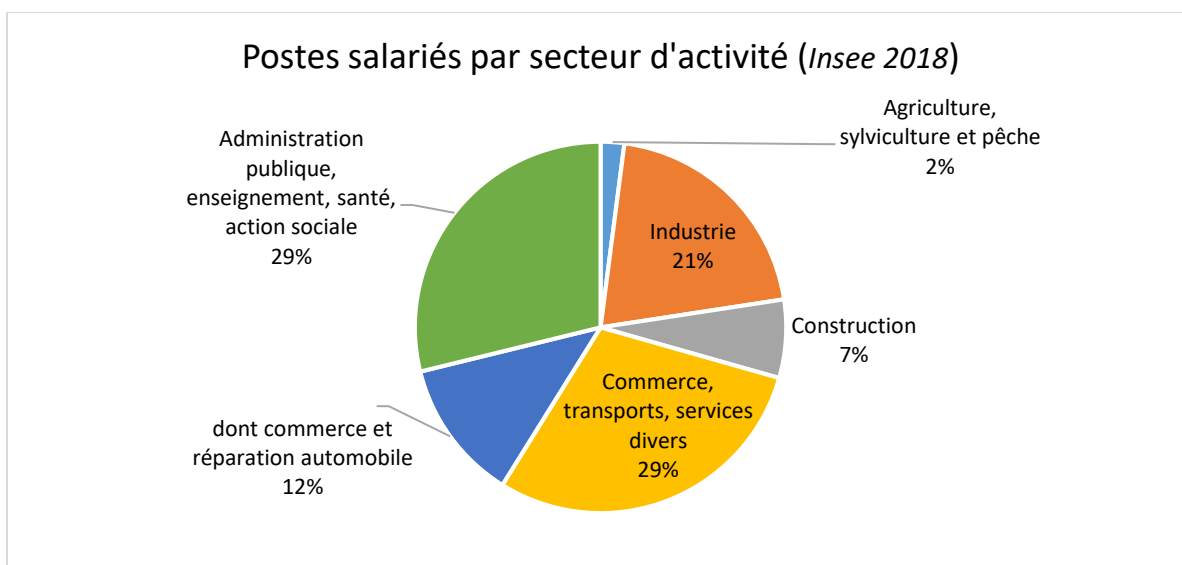
L'ensemble de ces engagements repose en partie sur le développement de l'économie circulaire qui est un maillon indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.

C'est sur cette base que l'Intercom a naturellement décidé de s'inscrire dans l'opération collective « économie circulaire » avec l'ADEME pour l'aider à structurer sa démarche d'économie circulaire et bâtir une feuille de route des actions à développer sur les prochaines années.

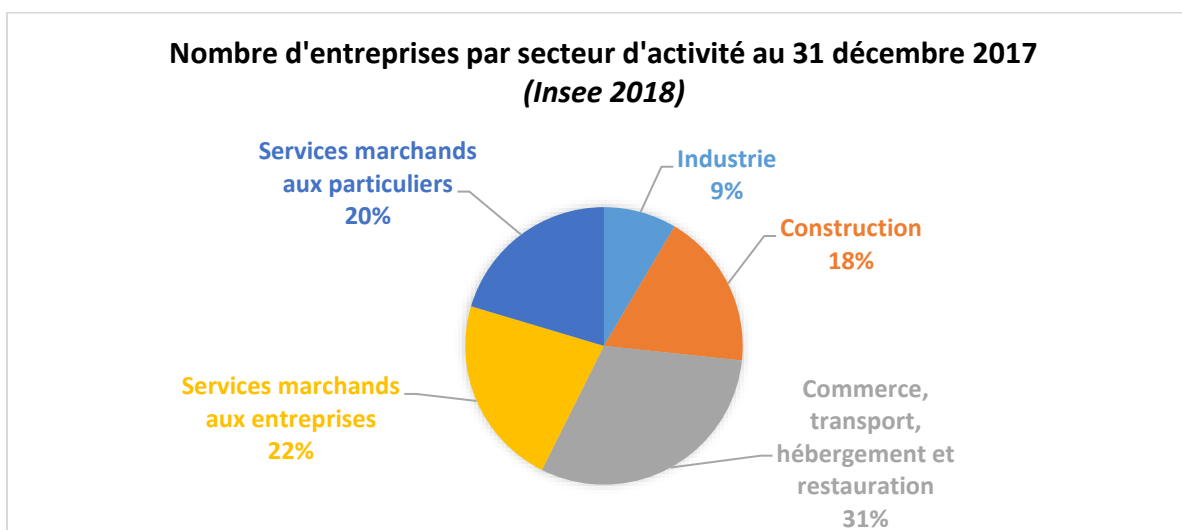
2.4. Les enjeux locaux identifiés

2.4.1 La structure économique locale

L'activité économique sur le territoire de l'Intercom est caractérisée par une présence importante du secteur industriel.



Le territoire est plutôt économiquement attractif : depuis 2018, le nombre d'entreprises à s'installer sur le territoire, augmente. L'Intercom cherche à entretenir cette dynamique en aidant à la création d'un réseau d'entrepreneurs et en engageant une stratégie sur le foncier disponible pour les entreprises.



L'activité agricole est également importante sur le territoire avec 63 % de la superficie du territoire occupée par des surfaces agricoles. Au total, 680 exploitants agricoles sont en activité en 2019.

La demande sociétale de plus en plus forte d'avoir une alimentation de qualité et transformée localement représente un enjeu important pour ce secteur d'activité.

2.4.2 La production de déchet et les flux

Les déchets du secteur du Bâtiment Travaux Publics (BTP) représentent environ 70 % des déchets produits en France. Ce secteur constitue donc un gisement important pour augmenter le recyclage des déchets.

Le Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets (PRPGD) de Normandie (2015) précise que le secteur du BTP génère plus de 4,6 millions de tonnes déchets annuels dont 1 million de tonnes pour le seul secteur du bâtiment et près de 80 % des déchets du BTP sont des déchets inertes.

Le taux de valorisation matière est de 73 % dont 18 % de recyclage. Plus de la moitié des déchets inertes reçus sur des installations sont utilisées en remblai de carrière.

A l'échelle régionale, les flux des déchets du BTP sont relativement bien connus mais à l'échelle de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ces flux ne sont pas précisés. Une meilleure connaissance des flux de déchets inertes sont nécessaires pour connaître le potentiel de valorisation localement.

D'après le service statistique de l'Union National des Industrie de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM), le taux de recyclage des granulats par rapport au potentiel de recyclage est de 39% en Normandie. Des marges de progrès substantielle sont donc possible.

2.4.3 L'exemplarité de la collectivité en matière d'économie circulaire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, en tant que maître d'ouvrage de travaux routier, doit pouvoir agir dans ce domaine pour ses travaux de rénovation des routes en ayant recours autant que possible à des matériaux recyclés.

II. La feuille de route politique

2.1. Stratégie globale

Pour le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, impulser une dynamique vers l'économie circulaire représente une opportunité à saisir. C'est le sens de cette stratégie pour l'économie circulaire, à savoir, prendre le tournant d'une économie ancrée dans l'écologie et la solidarité. L'ambition de la stratégie d'économie circulaire est triple :

- Faire face à la raréfaction des ressources naturelles en favorisant la sobriété, la réduction des flux de matières et la structuration de filières d'économie circulaire ;
- Agir pour la création d'emplois locaux de qualité en promouvant les économies solidaires et l'impact social des entreprises ;
- Impulser une dynamique d'innovation territoriale avec l'ensemble des acteurs locaux: entreprises, associatifs, citoyens pour démultiplier la capacité d'initiatives locales et réinventer nos modes de production et de consommation.

Depuis sa création, l'Intercom a affirmé l'ambition de faire de l'exemplarité environnementale et de la transition écologique des piliers de son développement. Cette stratégie pour l'économie circulaire est une nouvelle étape en ce sens.

Dans le projet de territoire réactualisé dans le cadre du CRTE, l'économie circulaire constitue un des leviers d'action avec l'orientation 3.4 « *Des déchets transformés en ressources* »

Inscrite dans plusieurs de ses documents stratégiques, l'économie circulaire, outil de la transition écologique d'un territoire, est présente au travers des différentes politiques publiques menées par l'Intercom : mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT), politique de gestion des déchets, politique de transition énergétique, politique d'achats responsables,...

2.2. Les orientations stratégiques

L'économie circulaire recouvre un large champ d'actions et les prochaines années vont permettre de développer les interventions de l'Intercom notamment avec les acteurs économiques du territoire.

La feuille de route pour l'économie circulaire est construite autour des 5 grandes orientations stratégiques qui sont assez larges pour couvrir l'ensemble des champs de l'économie circulaire et pour intégrer des innovations et actions qui émergeraient dans les années à venir.

En se basant sur les initiatives déjà amorcées sur le territoire, cette feuille de route, composée de 11 actions, se veut pragmatique et réalisable à court terme :

Orientation stratégique n°1 : Mieux connaître les flux de matières sur le territoire et les potentiels de valorisation

- *Action 1 : Réalisation d'une étude sur l'utilisation des ressources territoriales de l'IBTN.*

Orientation stratégique n°2 : Réduire les déchets à la source et offrir une seconde vie aux objets et matériaux avant qu'ils ne deviennent des déchets

- *Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie*
- *Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire (EHPAD, cuisines centrales)*
- *Action 4 : Mettre en œuvre la tarification incitative*

Orientation stratégique n°3 : Valoriser les déchets issus de l'agriculture et de l'alimentation

- *Action 5: Etude sur le tri à la source des biodéchets (particuliers et restauration collective et commerciale)*
- *Action 6 : Projet de déconditionneur et hygiénisateur pour valoriser les biodéchets dans les méthaniseurs*
- *Action 7 : Projet de datacenter à la ferme refroidi par à un méthaniseur*

Orientation stratégique n°4 : Valoriser les déchets issus du BTP

- *Action 8 : Réutiliser des matériaux issus du BTP pour les travaux de voiries réalisées par l'IBTN*
- *Action 9 : Encourager le développement de plateformes de valorisation des déchets du BTP sur le territoire*

Orientation stratégique n°5 : Encourager et développer les approvisionnements durables

- *Action 10 : Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables au sein de la collectivité*
- *Action 11 : Développer l'approvisionnement local pour la restauration collective du territoire (Restauration scolaire, médico-social,...)*

2.3. Détail des actions par orientations stratégiques

Pour chacune des orientations stratégiques, les 11 actions sont détaillées ci-après:

Orientation stratégique n°1: Mieux connaître les flux de matières sur le territoire et les potentiels de valorisation

- *Action 1 : Réalisation d'une étude sur l'utilisation des ressources territoriales*

Cette étude doit permettre de disposer d'un panorama des ressources territoriales existantes dans différents domaines (agriculture, BTP,...) permettant des échanges entre acteurs locaux. L'objectif est de mieux connaître ce qui a déjà été mis en place et ce qui pourrait être développé sur le territoire de l'Intercom.

Une étude, commanditée par la DDTM 27 et répondant en partie à ces objectifs est en cours de réalisation.

Orientation stratégique 2: Réduire les déchets à la source et offrir une seconde vie aux objets et matériaux avant qu'ils ne deviennent des déchets

- *Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie*

Le SDOMODE a mis en place une ressourcerie permettant de collecter auprès des particuliers et professionnels du mobilier, jouets, vaisselle, outils, textiles, livres, appareils électroménagers... tous ces objets sont en vente à la ressourcerie et permettent une remise en service et un réemploi de ces objets qui étaient sinon, destinés à devenir des déchets.

Il y a également une filière spécifique de collecte qui concerne les matériaux professionnels du BTP non utilisés, en « surplus » sur des chantiers et qui peuvent tout à fait être revendus.

- *Action 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire (dans les EHPAD et les cuisines centrales)*

Le projet consiste en l'investissement de 5 tables de tri ludiques et pédagogiques, adaptables aux besoins spécifiques de chaque établissement.

Comme le débarrassage des tables dans les cantines scolaires élémentaires se fait majoritairement par les équipes de cuisine, les tables de tri devront être adaptées aux usages du personnel. Des groupes d'éco-délégués, choisis chaque semaine, pourront aider au ramassage puis au tri des déchets en fin de repas, accompagnés des équipes de cuisine. Les tables de tri pourront être équipées de panneaux de communication pour inscrire la quantité de déchets pesées dans la journée ou la semaine et ainsi, sensibiliser les enfants.

Chaque table de tri sera équipée d'une balance qui permettra de piloter le gaspillage alimentaire et la mise en place de plans d'action. Des bio seaux seront inclus dans chaque bac alimentaire pour limiter l'utilisation de sacs plastiques et faciliter la manipulation du personnel lors du vidage dans le composteur.

- *Action 4 : Mise en œuvre de la tarification incitative*

La mise en place de la tarification incitative sera effective en 2024 via une TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative).⁷

Une enquête est prévue chez les usagers avec une évaluation des besoins en conteneurs.

- Changement des conteneurs si besoin, et identification du parc
- Choix de la part incitative et tarif
- Communication

Courant 2023, nous passerons à une phase de test avec ajustement si nécessaire.

L'objectif est d'aboutir à la facturation incitative en 2025 sur la production de l'année 2024.

Orientation stratégique 3 : Valoriser les déchets issus de l'agriculture et de l'alimentation

- *Action 5 : Projet de déconditionneur et hygiénisateur pour valoriser les biodéchets dans les méthaniseurs*

Le SDOMODE va engager une étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de déconditionnement/hygiénisation de biodéchets sur le territoire, afin de proposer un produit affiné et conforme aux besoins des méthaniseurs implantés sur le territoire.

C'est sur le site du CETRAVAL que le SDOMODE souhaite implanter cette unité de déconditionnement et d'hygiénisation des biodéchets non compostables.

Les biodéchets pourraient alors faire l'objet d'un traitement en méthanisation, mode de traitement privilégié par le syndicat, même si le syndicat exploite deux plateformes de compostage de déchets verts :

- En effet, la méthanisation se développe de façon importante sur l'ouest de l'Eure. Une dizaine de méthaniseurs agricoles est en exploitation ou en cours de développement.
- Le SDOMODE a déjà mis en place des partenariats dans le cadre de la méthanisation des pelouses collectées en déchèteries. Plusieurs de ces partenaires ont déjà manifesté un intérêt pour ce projet.

Le SDOMODE souhaite étudier la faisabilité d'associer, à l'étape de déconditionnement et d'affinage, une étape d'hygiénisation, afin de proposer un produit susceptible d'intéresser le plus grand nombre d'exploitants locaux d'unité de méthanisation.

- *Action 6 : Projet de datacenter refroidi par un méthaniseur*

Grâce à l'utilisation du biogaz agricole issu du traitement des biodéchets de la ferme, et à l'optimisation des flux d'énergie, la société « Datafarm » propose de développer des projets à la ferme qui s'inscrivent dans la circularité de la méthanisation (par cogénération), avec un procédé novateur permettant de créer un numérique bas carbone et résilient.

En partenariat avec les agriculteurs, Datafarm propose un internet local, distribué dans les territoires, pourvoyeur d'emplois et de développement économique dans les territoires.

Partant du principe que les usages numériques augmentent de façon exponentielle, et avec eux la consommation d'énergie, que la centralisation des données au sein d'énormes datacenters crée des tensions sur les lignes de transport d'électricité, la société Datafarm propose d'installer des datacenters dans les territoires pour soulager la bande passante nationale mais surtout, récupérer l'énergie perdue des méthaniseurs qui utilisent le procédé de la cogénération.

Etant donné que le rendement d'un moteur en cogénération est d'environ 40% et que 55% de l'énergie produite sous forme de chaleur fatale n'est pas toujours valorisée par les agriculteurs Le système proposé par Datafarm consiste alors à récupérer cette énergie pour refroidir des serveurs informatiques grâce au procédé de la trigénération.

De plus, la chaleur des serveurs à évacuer peut-être récupérer sur l'exploitation agricole pour ses propres besoins (chauffage du méthaniseur, des bâtiments, séchage de luzerne et de foins...).

Un projet de mise en œuvre d'un datacenter à la ferme pourrait voir le jour sur le territoire, sur l'unité de méthanisation de M. Le Baillif, qui est tout à fait adaptée car il s'agit d'une unité de méthanisation par cogénération.

Orientation stratégique 4 : valoriser les déchets issus du BTP

- *Action 7 : Réutilisation de matériaux issus du BTP pour les travaux de voiries réalisées par l'Intercom*

Les matériaux de déconstruction et déchets du BTP peuvent se substituer aux matériaux naturels en techniques routières à l'issue d'un processus d'élaboration spécifique.

Pour mettre en œuvre l'utilisation de matériaux recyclés dans les travaux de voirie réalisées par l'Intercom, plusieurs étapes devront être mises en place :

- une évaluation des types de matériaux et tonnages associés pouvant être utilisés ;
- la formation des équipes techniques et des élus pour la mise en œuvre de cette démarche ;
- l'accompagnement par un organisme compétent pour faciliter la mise en œuvre ;
- l'insertion de clauses spécifiques dans les marchés de travaux ;
- l'identification des ressources locales en matériaux recyclés pouvant être utilisés.

- *Action 8 : Encourager le développement de plateformes de valorisation des déchets du BTP sur le territoire*

Une étude du CEREMA indique que les matériaux et déchets inertes excédentaires des chantiers du BTP proviennent pour une large part des travaux de déconstruction :

- de bâtiments ;
- d'ouvrages de génie civil ;
- de chaussées

Afin d'obtenir des niveaux de qualité approchant ceux des matériaux naturels auxquels ils peuvent se substituer, les matériaux de déconstruction doivent être élaborés dans des centres de recyclage respectant la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2515 et 2517) et le code de l'Urbanisme disposant :

- d'une forte technicité ;
- d'une organisation rigoureuse ;
- de niveaux de concassage, de criblage et d'épuration performants.

Les installations d'élaboration peuvent être fixes ou mobiles, ces dernières permettant de réaliser des interventions ponctuelles sur des plateformes de regroupement ou des chantiers de déconstruction et comporter selon les cas :

- une préparation avant concassage (réduction du volume par BRH, cisailles...);
- une fonction de précriblage ;
- un ou plusieurs niveaux de concassage ;
- un ou plusieurs niveaux de criblage ;
- un ou plusieurs niveaux de déferrage ;
- un poste de tri manuel et/ou mécanisé (aéraulique ou hydraulique).

Sur le territoire, il existe 3 sites gérés par le SDOMODE sur lesquels une valorisation des déchets inertes du BTP sont réalisées.

Orientation stratégique n°5: Encourager et Développer les approvisionnements durables

- *Action 9 : Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables au sein de la collectivité*

L'intercom souhaite devenir exemplaire en matière d'approvisionnement durable et pour cela, elle s'est engagée dans le processus AFNOR « achats responsables » pour systématiser un approvisionnement durable dans tous ses achats. En 2021, plusieurs actions ont été réalisées sur cet enjeu :

- Adoption de la politique d'achats de la collectivité lors du conseil communautaire du 26 janvier 2021. Cette politique achat comporte un volet sur les « achats responsables » ;
- Mise en route de la démarche de candidature au label RFAR (Evaluation finale prévue pour la fin de l'année 2021) avec projet de signature de la charte relations fournisseurs et achats responsables ;
- Critères environnementaux et/ou économiques et/ou sociaux intégrés dans 100 % des marchés de fournitures ;
- Marché de fournitures de produits d'entretien et d'hygiène : réservation d'un lot à une entreprise employant des travailleurs handicapés ;
- Création d'un comité de pilotage des achats destiné à définir les objectifs et priorités en matière d'achat public mais aussi définir les lignes de conduites en matière d'achats responsables.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la feuille de route économie circulaire de l'Intercom.

- *Action 10: Développer l'approvisionnement local pour la restauration collective du territoire (restauration collective scolaire, médico-social,...).*

Concernant l'alimentation, les élus du territoire souhaitent accompagner le potentiel de développement des circuits de proximité, ce qui correspond à l'orientation 3.2 « *Une alimentation de qualité produite localement* » du projet de territoire.

Le diagnostic du système alimentaire du territoire a permis de faire ressortir plusieurs objectifs stratégiques : Structurer et organiser des filières alimentaires locales, maintenir et développer une production agricole durable, donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous et affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole.

- *Action 11 : Création d'une légumerie/conserverie*

Le projet consiste en la création d'une légumerie - légumes frais prédécoupés et mis sous vide- et d'une conserverie - bocaux de légumes diversifiés. Cette activité sera le support d'ateliers et de chantiers d'insertion.

La conserverie aura pour but de valoriser les surplus de production des producteurs et/ou de créer de la valeur ajoutée à des productions du territoire en les transformant en bocaux : soupes, plats cuisinés, légumineuses au naturel, compotes seront produits dans cet atelier. Les produits seront ceux d'une marque locale (les petites l'Ouches) ou ceux de fermes ayant développées leur propre marque (prestation de service).

Fournir des légumes frais prêts à cuire ou à servir aux restaurants (essentiellement collectif) du territoire avec une gamme de 7 à 9 légumes constitue l'objectif opérationnel. Les légumes proposés seront certifiés bio ou HVE niveau 2/3 (loi EGalim).

Le projet doit avoir un impact le plus neutre possible sur la chaîne alimentaire en réemployant les contenants avec des bocaux réutilisables et des bacs de légumes aux restaurants (au lieu de poches plastiques).

2.4. Gouvernance

L'organisation du pilotage de la stratégie économie circulaire est définie comme ceci :

- Un élu référent : Valéry BEURIOT, Vice-Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- Un chef de projet : Jérôme ALEXANDRE, Chargé de mission transition écologique et mobilité de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- Une Equipe projet composée de plusieurs agents des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :
 - *économie*
 - *agriculture*
 - *déchet*
 - *voirie*
 - *achat*

L'équipe projet se réunira plusieurs fois par an pour échanger sur l'avancement des projets inscrits dans la feuille de route.

- Un Comité de pilotage composé :

- du Président ;
- du Vice-président en charge des déchets ménagers ;
- du Vice-président en charge du développement durable ;
- du Directeur Général des Services ;
- des directeurs des pôles concernés ;
- de l'équipe projet ;

Le comité de pilotage se réunira deux fois par an au mois de septembre et au mois de mars.

- Des partenaires locaux mobilisés :

- Les exploitants de méthaniseurs
- Les cuisiniers de la restauration collective
- Les acteurs du BTP
- La ressourcerie de Menneval
- Le SDOMODE
- ...

III. Volet réglementaire sur les déchets

2.5. Prévention des déchets

2.5.1 La pré-collecte

L'Intercommunalité dote les administrés en bac d'ordures ménagères ainsi qu'en bac jaune (tri, déchets emballages non fibreux). Certains habitants utilisent encore des sacs (noirs ou jaunes) dans les centres villes, mais cela tend à disparaître.

L'Intercom propose également des composteurs.

L'Intercom et le SDOMODE ont fait le choix de faire une collecte séparée fibreux/non fibreux des déchets ménagers recyclables.

Les déchets fibreux (papiers et cartonnettes) sont collectés en points d'apports volontaires, tout comme le verre.

De plus, depuis le 1^{er} juin 2020, l'extension des consignes du tri est appliquée sur tout le territoire de l'Intercom. Tous les emballages plastiques peuvent être mis dans le bac jaune pour être recyclés dans le centre de tri.

2.5.2 La collecte :

Actuellement la collecte des ordures ménagère (OM) et du tri sélectif (emballages) se fait majoritairement en porte en porte, avec une fréquence d'une fois par semaine pour les OM. Concernant la collecte des bacs jaunes, ils sont collectés une fois toutes les 2 semaines.

Il existe également 6 points de collecte en apport volontaires (colonnes enterrées) sur les communes de Bernay, Brionne et Serquigny. Cela permet pour les personnes ne pouvant avoir de bacs (pour faute de place) de déposer les sacs dans un contenant fermé. Il existe également des conteneurs (660L) pour les habitats collectifs.

Le carton est également collecté en porte à porte une fois par semaine, sur certaines communes seulement (Bernay, Brionne, Beaumont le Roger, Harcourt et Serquigny), pour les professionnels (entreprises, commerces et artisans).

L'Intercommunalité assure aussi la collecte des déchets verts en porte à porte sur les communes de Bernay, Brionne et Menneval de mi-mars à mi-novembre. L'achat d'un bac spécifique auprès du service déchets est obligatoire pour pouvoir bénéficier de la collecte.

Le verre et le fibreux (papier, cartonnettes) sont quant à eux collectés en point d'apport volontaire.

Les colonnes d'apport sont dispersées sur tout le territoire pour assurer un service au plus près des citoyens. C'est le SDOMODE qui assure la collecte de ces colonnes.

Quant aux autres déchets produits, ils sont pour la plupart acceptés dans les déchetteries du territoire (7 en tout sur l'Intercom), donc collectés en apport volontaire.

Certaines déchetteries acceptent également les déchets des professionnels.

2.5.3 Filières de traitement

Concernant le traitement et la valorisation des déchets de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, c'est le SDOMODE qui en a la compétence et donc la charge.

Pour la valorisation des OM, une partie est incinérée et une autre est enfouie (sur le site du SDOMODE de Malleville sur le Bec).

Les ordures ménagères, les encombrants et les refus de tri sont en grande partie enfouis au centre d'enfouissement de classe II de Maleville sur le Bec.

Ce dernier est réglementé au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les déchets sont pesés, disposés dans des alvéoles étanches, puis compactés. Lorsque l'alvéole est remplie, elle est rendue étanche par la pose d'une géomembrane, puis recouverte de terre. Le traitement est complété par une récupération des lixiviats et du biogaz. Ce dernier est récupéré pour alimenter des turbines électriques.

Une partie des ordures ménagères est également amenée en usine d'incinération au Havre ou à Rouen. En effet, le plan départemental d'élimination des déchets ménagers assimilés (PDEDMA) prévoit de répartir le flux entre les équipements de traitement les plus proches géographiquement afin de diminuer l'impact environnemental du transport et ainsi diminuer de moitié les tonnages d'ordures ménagères résiduelles actuellement admis sur le site du centre d'enfouissement de Maleville sur le Bec.

Les fibreux (papiers et cartonnettes) sont triés au centre de tri de Pont-Audemer, géré en régie par le SDOMODE.

Les autres déchets recyclables (ceux qui sont collectés en PAP dans les sacs ou bacs jaunes) sont triés au centre de tri du Havre géré par la société VEOLIA.

Les déchets verts (branchage, gazo,...) sont entreposés en tas pendant plusieurs mois et régulièrement mélangés, sur le site de MARTAINVILLE et de Beaumontel (géré en régie par le SDOMODE). Ce procédé permet de récupérer un compost mature qui pourra être réutilisé par les agriculteurs.

Les déchets collectés en déchetterie suivent également une filière de traitement spécifique selon le type de déchets.

2.5.4 Le plan d'action

L'Intercom a décidé de définir des actions sur les sept axes suivants :

- Etre éco exemplaire ;
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- Utiliser les instruments économiques ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- Augmenter la durée de vie des produits ;
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;

2.6. Collecte des déchets

Des actions en matière d'efficience du système de collecte sont en cours.

Le nouveau marché de collecte sera effectif en janvier 2022 avec le passage à un prestataire unique pour plus de simplicité et la suppression de la régie de Brionne. Il est prévu de mettre en place un ramassage avec une benne mono-compartmenté pour éviter que les usagers ne pensent que « tous les déchets recyclables sont mélangés avec les ordures ménagères ».

Le passage à la TEOMI est en cours.

2.7. Valorisation des déchets

Il est prévu des actions en matière d'amélioration de la valorisation des déchets, du respect de la réglementation en matière et de la valorisation des biodéchets.

Tri des déchets :

- PAP pour les corps creux (bouteille, bidon, flacon, pot, sachet...)
- PAV pour les corps plats (papier, carton)
- PAV pour le verre
- PAP pour déchets vert dans certains secteurs
- Déchetteries pour le reste (encombrants, déchets verts, cartons bruns, ferrailles, DEEE, DMS, Meubles...)

Une étude sur la collecte des biodéchets va être engagée et le SDOMODE réalise également une étude pour le traitement.

2.8. Outils financiers du SPGD

- Le rapport annuel fait chaque année sur le service déchets (SDOMODE, Collecteur, centralisé par l'Intercom).
- L'élaboration d'une matrice compta-coût chaque année.
- Le passage en TEOMI est prévu en 2024 avec phase de test en 2023.